



Votre enfant a été accueilli dans notre école, nous mettons tout en œuvre pour lui faire passer une bonne année scolaire. L'équipe éducative compte sur votre aide et vous communique le règlement ainsi que la charte d'école élaborée par les enfants.

1/ ACCUEIL

- **Contact**

Il est possible de rencontrer la directrice et les enseignants sur rendez- vous.

- **Horaires**

Pour faciliter la vie de chacun au sein de l'établissement, nous vous demandons de respecter les horaires de classe.

Du lundi au vendredi

Matin : Accueil de 8h15 à 8h30, sortie à 11h30

Soir : Accueil de 13h15 à 13h30, sortie à 16h35

Au-delà de 8h30 et de 13h30, pour des raisons de sécurité, la porte sera fermée. L'école étant un lieu d'enseignement, il y a un réel dérangement si vous devez sonner (à l'exception des enfants ayant un suivi à l'extérieur).

- **Modalités d'accueil et de sorties**

L'entrée des élèves se fait par la porte principale.

Seuls les élèves de TPS-PS-MS peuvent être accompagnés jusqu'à la porte de la classe.

Pour faciliter l'autonomie des GS, nous demandons aux parents de laisser leur enfant se rendre seul dans sa classe.

Dès que les enfants sont pris en charge par la famille, la responsabilité de la directrice n'est plus engagée.

Les enfants ne seront remis qu'aux personnes habilitées dont les noms doivent figurer impérativement sur la fiche de renseignements correspondante.

2/ ASSIDUITE SCOLAIRE

Nous vous rappelons que pour une bonne scolarité, il est dans l'intérêt des enfants de limiter au maximum les absences et les retards.

- **Enfants malades**

Les enfants malades ne peuvent être admis à l'école. Pour des raisons de sécurité, **il est strictement interdit d'amener des médicaments à l'école.**

Que faire en cas d'absence ?

1/ Prévenir l'école par téléphone le jour même en laissant un message sur la boîte vocale.

2/ Remettre à l'enseignant au retour de l'élève, **un écrit précisant les dates et le motif de l'absence.**

En cas de maladie dite « contagieuse » un certificat de non contagion est à fournir à l'enseignant au retour de votre enfant.

- **Autorisation d'absence**

Toute absence prévue (événements familiaux, rendez-vous chez le spécialiste...) doit faire l'objet d'une demande écrite adressée à l'enseignant.

Les absences répétées sans motif sérieux entraînent une déclaration à l'Inspection Académique.

3/ SERVICES

- **Cantine**

La cantine est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis par le service municipal de la mairie de Lambersart. En cas d'absence, les parents préviendront le service au plus tôt. L'inscription doit se faire obligatoirement en mairie pour bénéficier de ce service.

- **Garderie** (payante)

Elle fonctionne matin et soir sous la surveillance d'une ATSEM.

Le matin de 7h15 à 8h15

Le soir de 16h35 à 18h30

Il faut impérativement venir chercher l'enfant **avant 18h30**.

- **Etude** (payante)

Une étude surveillée est proposée de 16h45 à 17h45. La sortie est possible à partir de 17h30.

4/ GOUTER

Pour les maternelles :

Un système de goûters collectifs est prévu : petite collation variée proposée avant 10h.

Pour les primaires :

Le goûter doit être constitué d'un fruit, d'une compote à boire, d'une tartine avec un morceau de fromage ou un carré de chocolat. Les sucettes, les bonbons, les friandises, les chips, les boissons sucrées et les chewing-gums sont formellement interdits.

Les goûters d'anniversaire doivent être « discrets » et permettre un partage rapide et propre. **Ils auront lieu le dernier jour avant les vacances de chaque période.**

5/ TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent se présenter dans un parfait état de propreté. Les cheveux seront régulièrement vérifiés quant à l'éventuelle présence de parasites.

Les cheveux longs seront noués.

La tenue vestimentaire doit être simple et correcte (shorts, brassières et tongs sont réservés aux vacances !)

Tout vêtement ou objet devant être marqué au nom de l'enfant, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

En fin d'année scolaire, les vêtements non réclamés sont donnés à la Croix Rouge.

6/ RECOMMANDATIONS DIVERSES

- Les bijoux sont déconseillés, ceux-ci pouvant être dangereux ou perdus.
- **Sont autorisés :** les cordes en plastique, les billes (rangées dans une trousse), les élastiques, les cartes de jeux traditionnels, les ballons en mousse.
- **Sont interdits :** les cartes échangeables et tous autres jouets.
- Seuls les bonbons, dans le cadre d'un anniversaire, sont autorisés.
- Seule boisson autorisée : l'eau sans sirop.

7/ DISCIPLINE

En cas de manquement au règlement et à la charte de l'école sont prévues les étapes suivantes :

1/ rencontre entre l'enfant, les parents et l'enseignant de la classe

2/ rencontre entre l'enfant, les parents, l'enseignant de la classe et la directrice

3/ contrat écrit et signé

4/ retenue

Le présent règlement et la charte de l'école seront lus et commentés dans les classes.

Ils seront signés par les parents, les enfants et les enseignants.

Lambersart, le

*Signature
de l'élève*

*Signature
des parents*

*Signature
des enseignants*